

République française

Département de Seine-et-Marne

COMMUNE DE JAIGNES

Séance du 10 octobre 2023

Membres en exercice :
8

Date de la convocation: 02/10/2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Achille HOURDÉ

Présents : 7

Présents : Achille HOURDÉ, Jean-Pierre BLÉTARD, Gérard CHÂTEL, Eloi BOUILLARD, Maxime DE AMORIN, Maria DECAUCHY, Marie-Claire ROQUES

Votants : 8

Représentés: Nathalie LE COHU par Marie-Claire ROQUES

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Maria DECAUCHY

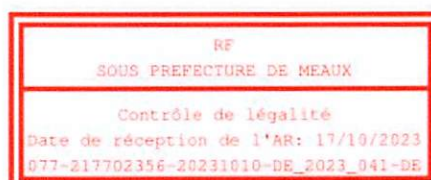
Objet: DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°02-2023 (SECTION INVESTISSEMENT) - DE_2023_041

Le Maire :

- rappelle la délibération N°2023-016, en date du 12 avril 2023, approuvant le vote du Budget Primitif 2023 « Commune »,
- rappelle la délibération N°2023-034, en date du 20 juillet 2023, approuvant le vote de la Décision Modificative Budgétaire N°01-2023, portant sur l'équilibre réel des sections de fonctionnement et investissement au Budget Primitif 2023,
- précise que la présente décision modificative budgétaire N°02-2023 a essentiellement pour objet la régularisation des dépenses d'investissement, compte tenu du lancement des travaux inhérents à la rénovation thermique du bloc communal « mairie-école-salle polyvalente », détaillée ci-dessous :

SECTION d'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
ARTICLE BUDGETAIRE	LIBELLE	MONTANT
2135 /000	Installations générales, agencements, Aménagements des constructions	- 600 000,00 €
231 /000	Immobilisations corporelles en cours	+ 600 000,00 €



Où l'exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté, **APPROUVE** la décision budgétaire modificative N°02-2023, telle décrite ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
Maria DECAUCHY



Le Maire,
Achille HOURDÉ

